

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25/02/2026 – A 20H00**

**Présents** : FARJON Jean-Christophe, DUVIGNAU Ghislaine, Hervé MICHEL, Huguette NALIN, Muriel ROMAGNY, LAVAL David, ROCHAND Corinne, VALLET Jean-Claude., GIBERT Yves, Odile COQUILLARD, MERLE Agnès.

**Pouvoir** : Hélène CHARBONNIER a donné pouvoir à Huguette NALIN

**Secrétaire de séance** : Agnès MERLE

11 conseillers présents et 1 conseiller représenté

Le quorum est atteint

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2026.
- Proposition de la convention de mise à disposition de locaux à l'association diocésaine de St Etienne.
- Vote des budgets primitifs 2026 de la Commune et du lotissement.
- Questions diverses.

**Validation du procès-verbal du conseil municipal du 21/01/2026**

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 21 janvier 2026 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Proposition de la convention de mise à disposition de locaux à l'association diocésaine de St Etienne**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lire ensemble la convention de mise à disposition de locaux à l'association diocésaine de St Etienne proposée.

Un exemplaire de ladite convention a été envoyé par mail aux membres du conseil en même temps que la convocation au conseil municipal.

Cette convention contractualise le prêt d'une salle dans les locaux communaux à l'association diocésaine de St Etienne pour une durée de neuf ans

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**VALIDE** à l'unanimité la proposition de Mr le Maire de signer cette convention avec l'association diocésaine de St Etienne.

## **Vote du budget primitif 2026 de la Commune**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune 2026, dont le total des recettes et des dépenses de fonctionnement s'élève à 409733,00€ et le total des recettes et dépenses d'investissement à 856720,64€

Après répartition entre les différents articles et chapitres, l'ensemble du budget primitif de la commune a été voté, à l'unanimité, par les membres présents.

## **Vote du budget primitif 2026 du lotissement du Verger**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif du lotissement du Verger 2026, dont le total des recettes et des dépenses de fonctionnement s'élève à 21625,00 € HT et le total des recettes et dépenses d'investissement à 21625,00 € HT.

Après répartition entre les différents articles et chapitres, l'ensemble du budget primitif du lotissement a été voté, à l'unanimité, par les membres présents.

## **Questions diverses**

La séance est levée à 23h00

**PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le samedi 21 mars à 20h00.**

Le Maire,  
Jean-Christophe FARJON

Secrétaire de séance,  
Agnès Merle



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Agnès Merle, the secretary of the meeting.